

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3989

06 – ALPES-MARITIMES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

Jugement d'ouverture

Date : 12 mars 2026.

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.

394 148 308 RCS Cannes.

KEP TECHNOLOGIES.

Forme : Société anonyme.

Activité : toutes consultations études conseils en entreprise sur des projets d'implantations industrielles et commerciales et la réalisation de toutes études financières économiques et de marches en relation avec ces projets ainsi que les démarches y afférents, l'étude et la prise de participations minoritaires ou majoritaires dans toutes entreprises françaises ou étrangères de toute nature sous toutes formes que ce soit, créés ou à créer l'acquisition la gestion la cession de tous biens et droits immobiliers de toutes valeurs mobilières droits sociaux et de tous patrimoines toutes assistances et tous services d'ordre administratif comptable financier et de gestion à l'ensemble de ses filiales et participations.

Adresse : 1198 Avenue du Docteur Maurice Donat, 06250 Mougins.

Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10/03/2026, désignant liquidateur SCP BTSG² PRISE EN LA PERSONNE DE MAÎTRE DENIS GASNIER 51 Rue Maréchal Joffre 06000 Nice et désignant administrateur judiciaire SELARL BG & ASSOCIES prise en la personne de Maître Stéphanie BIENFAIT 7 Rue Delille 06000 Nice avec les pouvoirs D'administrer l'entreprise. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.